

CERTIFICATION : ANALYSTE OPERATIONNEL DU RENSEIGNEMENT

NIVEAU 6

RÉFÉRENTIEL D'ACTIVITÉS Décrit les situations de travail et les activités exercées, les métiers ou emplois visés	RÉFÉRENTIEL DE COMPÉTENCES Identifie les compétences et les connaissances, y compris transversales, qui découlent du référentiel d'activités	RÉFÉRENTIEL D'ÉVALUATION Définit les critères et les modalités d'évaluation des acquis	
		Modalités d'évaluation	Critères d'évaluation
Bloc de compétences 1 : Piloter son activité de recherche de renseignement.			
1.1 Organiser ses activités de recherche de renseignement. <i>La recherche de renseignement est orientée au niveau stratégique et strictement encadrée juridiquement. Face à des menaces évolutives, la veille permanente et l'adaptabilité sont des impératifs.</i>	<ul style="list-style-type: none"> - Appliquer le cadre légal, réglementaire et déontologique de recherche du renseignement applicable à son entité afin de garantir la conformité de son action ; - Orienter son activité en fonction des priorités déterminées au niveau stratégique de son entité ; - Assurer une veille informationnelle sur les menaces identifiées ; - Détecter et analyser les signaux faibles de menaces émergentes ; 	<p>Voie formative :</p> <ul style="list-style-type: none"> - contrôles de connaissances ; - mises en situation contextualisées ; - études de cas et/ou de restitutions technico-opérationnelles. <p>VAE :</p> <ul style="list-style-type: none"> - étude du livret 2 ; - entretien avec le jury ; - mise en situation, si nécessaire 	<ul style="list-style-type: none"> - La recherche de renseignement est conforme au cadre légal, réglementaire et déontologique ; - Les priorités stratégiques sont assimilées et intégrées à l'orientation de l'activité ; - Les connaissances sur les menaces sont précises et actualisées ; - L'attention portée aux signaux faibles et leur analyse permet de détecter une menace émergente ;

	<ul style="list-style-type: none"> - Suivre son portefeuille de dossiers selon leur degré d'urgence et les contraintes opérationnelles et techniques ; - Alimenter les bases de données légales et réglementaires en s'assurant de l'intégrité et de la fiabilité des informations. 	<p>Voie formative :</p> <ul style="list-style-type: none"> - contrôles de connaissances ; - mises en situation contextualisées ; - études de cas et/ou de restitutions technico-opérationnelles. <p>VAE :</p> <ul style="list-style-type: none"> - étude du livret 2 ; - entretien avec le jury ; - mise en situation, si nécessaire 	<ul style="list-style-type: none"> - Le portefeuille de dossiers est priorisé en fonction de leur urgence et des enjeux opérationnels et techniques ; - L'alimentation des bases de données est conforme aux protocoles qualité internes et à la réglementation applicable à son entité.
<p>1.2 Gérer l'information et communiquer dans un environnement sensible.</p> <p><i>La gestion d'informations sensibles ou protégées dans un milieu complexe implique une communication adaptée et s'opère dans un cadre contraint (code pénal, IG1300).</i></p>	<ul style="list-style-type: none"> - Gérer l'information sensible selon les règles de confidentialité en vigueur ; - Diffuser les informations requises dans le respect des procédures de communication de son entité ; - Rendre compte à sa hiérarchie et communiquer à ses collaborateurs concernés l'avancée de ses recherches ; - Coopérer avec les experts thématiques, juridiques et techniques de son entité en fonction des besoins opérationnels ; - Coopérer et partager des informations auprès de partenaires, sur le territoire national ou à l'étranger. 		<ul style="list-style-type: none"> - Les règles de gestion et de diffusion de l'information sensible sont maîtrisées et mises en œuvre ; - L'ensemble des acteurs opérationnels sont avisés de l'avancée des recherches en temps utiles ; - Les experts thématiques, juridiques et techniques sont identifiés et activés opportunément ; - La coopération avec les partenaires est efficace et conforme aux règles de partage de l'information en vigueur dans son entité.

Bloc de compétences 2 : Concevoir et mettre en œuvre la collecte du renseignement

<p>2.1 Concevoir un plan de collecte de données.</p> <p><i>La stratégie d'enquête et les axes de recherches sont définis après un recensement des informations en sa possession. Le plan de collecte est organisé en fonction des objectifs et des ressources à sa disposition.</i></p>	<ul style="list-style-type: none"> - Réaliser une primo-évaluation des menaces en interrogeant les systèmes d'information de son entité (bases de données légales, sources ouvertes,...); - Élaborer et mettre en œuvre une stratégie d'enquête en vue de procéder à une analyse des risques; - Définir les axes de recherche permettant de caractériser la menace; - Déterminer l'ensemble des informations à obtenir et identifier les sources de données idoines; - Établir les différentes opérations à réaliser et inventorier les ressources à mobiliser; - Planifier la collecte du renseignement en fonction de l'urgence de la situation et des contraintes opérationnelles et techniques. 	<p>Voie formative :</p> <ul style="list-style-type: none"> - contrôles de connaissances; - mises en situation contextualisées; - études de cas et/ou de restitutions technico-opérationnelles. <p>VAE :</p> <ul style="list-style-type: none"> - étude du livret 2; - entretien avec le jury; - mise en situation, si nécessaire 	<ul style="list-style-type: none"> - Les méthodes d'interrogation de ressources numériques sont maîtrisées. La primo-évaluation se base sur l'ensemble des informations disponibles; - La stratégie d'enquête est fondée sur une méthode par objectifs répondant à des impératifs d'efficacité et d'efficience; - Les axes de recherche permettent de déterminer la nature, les acteurs, les moyens et l'imminence de la menace; - L'ensemble des sources de données nécessaires et des opérations à réaliser sont recensées; - La planification de la collecte du renseignement est adaptée à l'urgence et aux contraintes opérationnelles, techniques et juridiques.
--	---	--	---

<p>2.2 Mettre en œuvre le recueil des données.</p> <p><i>Les capteurs d'informations sont diversifiés (technique, humain, opérationnel). Selon leur degré de complexité, leur activation se fait en autonomie ou par délégation auprès de prestataires autorisés, en respectant des processus formalisés qui garantissent la traçabilité du recueil.</i></p>	<ul style="list-style-type: none"> - Activer l'ensemble des capteurs d'informations arrêtés dans le plan de collecte ; - Identifier les contacts externes pour préparer et mener les entretiens utiles ; - Exprimer un besoin de renseignement auprès des prestataires techniques autorisés par l'entité ; - Étudier la faisabilité technique des opérations avec les experts techniques autorisés par l'entité ; - Évaluer le ratio bénéfice/risque des opérations techniques demandées ; - Motiver la demande de prestation en fonction des règles en vigueur dans son entité. 	<p>Voie formative :</p> <ul style="list-style-type: none"> - contrôles de connaissances ; - mises en situation contextualisées ; - études de cas et/ou de restitutions technico-opérationnelles. <p>VAE :</p> <ul style="list-style-type: none"> - étude du livret 2 ; - entretien avec le jury ; - mise en situation, si nécessaire 	<ul style="list-style-type: none"> - L'ensemble des capteurs d'informations sont activés avec discernement et efficacité ; - Le réseau de contacts est constitué et animé. Les techniques d'entretien pertinentes sont mobilisées ; - L'expression de besoin est précise, pertinente et justifiée ; - L'étude de faisabilité technique et l'évaluation du bénéfice/risque garantissent l'efficacité et la sécurité des opérations ; - La demande de prestation est conforme au cadre légal, réglementaire et déontologique en vigueur dans son entité et garantit sa traçabilité.
---	--	--	--

Bloc de compétences 3 : Exploiter les données hétérogènes

<p>3.1 Structurer des données de nature hétérogènes.</p> <p><i>La mise en forme de données en vue de leur exploitation nécessite une compréhension fine de leur structure et de leurs propriétés.</i></p> <p><i>La maîtrise des outils d'intégration et de visualisation de données est indispensable à leur exploitation future.</i></p>	<ul style="list-style-type: none"> - Évaluer l'intégrité des données collectées au regard de leur conditions de recueil (direct, indirect,...); - Ordonner les données recueillies dans un système documentaire et numérique ; - Valider ou enrichir les liens entre les données (objets, propriétés) intégrées au système documentaire et numérique. 	<p>Voie formative :</p> <ul style="list-style-type: none"> - contrôles de connaissances ; - mises en situation contextualisées ; - études de cas et/ou de restitutions technico-opérationnelles. <p>VAE :</p> <ul style="list-style-type: none"> - étude du livret 2 ; - entretien avec le jury ; - mise en situation, si nécessaire 	<ul style="list-style-type: none"> - Les conditions de recueil sont prises en compte dans l'évaluation de l'intégrité des données ; - L'ordonnement des données est conforme aux protocoles en vigueur dans son entité ; - La mise en forme des données permet leur exploitation et leur visualisation à l'aide de différents outils (carte, graphe, tableaux,...).
<p>3.2 Exploiter les données collectées.</p> <p><i>Le recoupement des données à partir de sources différentes et fiabilisées permet de les considérer comme des informations.</i></p> <p><i>La confrontation de ces informations fiabilisées aux hypothèses posées</i></p>	<ul style="list-style-type: none"> - Recouper les données collectées afin de les consolider ; - Visualiser les informations et les mettre en forme pour préparer leur analyse ; - Analyser les informations recueillies au regard des axes de recherche afin de caractériser la menace et d'établir la réalité des risques ; - Identifier le cas échant des axes de recherche complémentaires ; 		<ul style="list-style-type: none"> - Les données sont recoupées avec des sources fiabilisées ; - La visualisation et la mise en forme des données sont pertinentes ; - L'analyse des risques est conforme aux protocoles méthodologiques en vigueur dans son entité ; - L'ensemble des axes de recherches pertinents est mobilisé ;

<p><i>dans les axes de recherche permet d'évaluer la réalité de la menace et d'analyser les risques associés.</i></p>	<ul style="list-style-type: none"> - Produire un renseignement à partir d'informations fiables, recoupées, enrichies ; - Capitaliser le renseignement au sein des bases de données légales et réglementaires de son entité ; - Mettre en place des indicateurs d'alerte et savoir les adapter en fonction des événements. 		<ul style="list-style-type: none"> - Le renseignement produit est fiable, d'actualité et utile à la décision ; - Le renseignement capitalisé respecte les normes en vigueur dans son entité ; - Les indicateurs d'alerte sont pertinents, activés opportunément et suivis attentivement.
Bloc de compétences 4 : Contribuer à l'anticipation et à la prévention des risques			
<p>4.1 Informer les décisionnaires sur les risques caractérisés.</p> <p><i>L'information des autorités sur les risques identifiés a pour finalité l'aide à la décision. La sécurisation de la diffusion du renseignement doit être adaptée à l'urgence opérationnelle et se conformer au cadre légal de gestion de l'information sensible.</i></p>	<ul style="list-style-type: none"> - Restituer le renseignement aux autorités compétentes par des briefings oraux ; - Restituer le renseignement aux autorités compétentes par la production de comptes-rendus écrits et de notes selon les procédures et le formalisme en vigueur ; - Identifier les partenaires pertinents et leur diffuser les renseignements collectés ; - Sécuriser la transmission du renseignement. 	<p><u>Voie formative :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - contrôles de connaissances ; - mises en situation contextualisées ; - études de cas et/ou de restitutions technico-opérationnelles. <p><u>VAE :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - étude du livret 2 ; - entretien avec le jury ; - mise en situation, si nécessaire 	<ul style="list-style-type: none"> - Le format de restitution du renseignement est adapté ; - Les écrits sont clairs, synthétiques et conformes aux normes en vigueur ; - L'ensemble des acteurs concernés par le risque sont identifiés et avisés en temps utile ; - La transmission du renseignement est sécurisée conformément aux normes en vigueur dans son entité.

<p>4.2 Proposer des mesures répondant au risque établi et à la menace caractérisée.</p> <p><i>L'analyste opérationnel contribue à la prévention des risques et des menaces en identifiant et proposant des mesures de mitigation du risque voire d'entrave de la menace.</i></p>	<ul style="list-style-type: none"> - Déterminer les mesures préventives et mobiliser les acteurs adéquats en fonction de la stratégie établie ; - Sensibiliser les acteurs susceptibles de présenter une vulnérabilité ; - Proposer la saisine des autorités administratives ou judiciaires compétentes en cas de détection d'une menace avérée. 		<ul style="list-style-type: none"> - Les mesures préventives préconisées sont adaptées au risque établi et les acteurs pertinents sont mobilisés ; - La sensibilisation des parties-prenantes est adaptée aux risques identifiés ; - La saisine administrative ou judiciaire est correctement motivée au regard du cadre légal et réglementaire.
---	---	--	---